

Règlement du Tournoi Permanent (TP) de la zone Artois du Pas- de -Palais :

Article 1

Le TP se joue en plusieurs rondes de 2 x 15 min ou 12 min + 3s/coup réparties sur plusieurs samedis de la saison en cours. Le nombre de samedis et les lieux seront fixés par le responsable de la compétition.

Les clubs du Pas de Calais de cette zone sont : Arras ; Béthune ; Henin Beaumont ; Isbergues ; Haillicourt ; Lievin ; Longuenesse ; Noyelles sous lens ; St-pol et Vendin.

Un tournoi final, en fin de saison , homologué rapide, regroupant les zones Artois, Littoral et le secteur Lillois pourra être organisé en accord avec les deux CDJE Nord et Pas de Calais

Article 2

Le choix de la cadence est fait par l'organisateur de chacune des rencontres.
1ère ronde à 14 h 30 et fin prévue vers 16 h30 _ 17 h

Le TP est réservé aux jeunes licenciés A ou B dans la zone Artois pour la saison en cours. Pour participer, un jeunes doit être dans la catégorie U16 (Minimes) ou inférieures.
Tous ses classements ELO (lent ; rapide et Blitz) doivent être inférieurs à 1400 lors de sa première inscription de la saison.
Si ensuite, un de ses classements dépasse les 1400, il pourra continuer à jouer le TP de la saison en cours.

Article 3

Un jeune qui a remporté le TP de sa zone, ou qui s'est classé second , ne peut plus participer.

Article 4

Le TP est un tournoi open avec classement au nombre de points de parties et classement par catégories d'âges.
Coupes, diplômes, médailles sont remis lors du regroupement final. Si un club n'est pas représenté lors de ce rassemblement, il fera le nécessaire pour récupérer les récompenses des enfants.

Article 5

Afin d'encourager les jeunes joueurs et montrer que les échecs sont aussi conviviaux, le club accueillant fournira une boisson et un goûter (briquette jus de fruit ou autre, tranche de gâteau).

Ce goûter est remboursé en fin de saison grâce à la subvention du CDJE, répartie proportionnellement à la participation.

Article 6

Pour démarrer à l'heure, il serait judicieux d'envoyer dès que possible la liste des participants éventuels avec numéros de licence au responsable :

Jean Jossien 03 21 27 40 57- ou jossienjean@aol.com